

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

Coloured covers/
Couverture de couleur

Coloured pages/
Pages de couleur

Covers damaged/
Couverture endommagée

Pages damaged/
Pages endommagées

Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée

Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées

Cover title missing/
Le titre de couverture manque

Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur

Pages detached/
Pages détachées

Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)

Showthrough/
Transparence

Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur

Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression

Bound with other material/
Relié avec d'autres documents

Continuous pagination/
Pagination continue

Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure

Includes index(es)/
Comprend un (des) index

Title on header taken from: /
Le titre de l'en-tête provient:

Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

Title page of issue/
Page de titre de la livraison

Caption of issue/
Titre de départ de la livraison

Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

Additional comments: /
Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below /
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

LA CONGREGATION

DES OBLATS DE MARIE IMMACULEE

LE Souverain Pontife a daigné écrire au T. R. P. Augier, supérieur général de la congrégation des Oblats de Marie Immaculée, le Bref suivant :

A Notre bien-aimé Fils Cassien Augier, supérieur général de la congrégation des Oblats de Marie-Immaculée.

LEON XIII, PAPE

Bien-aimé Fils, salut et bénédiction apostolique.

Vos sentiments pour le siège apostolique s'étaient déjà manifestés à Nous de bien des manières et Nous étions connus ; il Nous est toutefois très agréable de les retrouver dans la lettre collective que vous nous avez adressée, vous et tous ceux des vôtres qui se sont rassemblés à Paris le mois dernier, pour les élections. On y voit en effet une image de votre piété pour Nous : et elle renferme un témoignage éclatant du respect dû au Pontife romain. Nous aimons de tels sentiments et Nous les agréons d'autant plus volontiers que vous y joignez d'autres mérites et, avant tout, ce zèle diligent qu'il vous est habituel de déployer pour la gloire de Dieu et le salut des âmes. Nous savons, en effet, pertinemment que, par vos exemples et vos soins assidus, vous travaillez beaucoup pour le nom chrétien — et cela non seulement en Europe, mais encore chez les nations étrangères et lointaines où des hommes apostoliques de votre société soutiennent, non

sans des fruits abondants, de pénibles labours. Conserver ce patrimoine de vertus, c'est surtout la tâche qui vous incombe, cher Fils, dans le gouvernement suprême de la congrégation : Nous avons la certitude que vous vous y emploierez de tout votre pouvoir. En attendant, comptez sur Notre bienveillance, et d'une âme invincible au milieu des difficultés, efforcez-vous de mériter de jour en jour davantage de l'Eglise. Comme gage des biens célestes, et comme témoignage de Nos sentiments paternels, à vous et à ceux des vôtres mentionnés plus haut, à toute la congrégation, Nous accordons très affectueusement la bénédiction apostolique en Notre-Seigneur.

Donné à Rome près Saint-Pierre, le 19 juin 1898, de Notre pontificat la vingt-unième année.

LEON XIII, PAPE

ECHOS DE L'EXPOSITION

Et de la reproduction du saint suaire

Lettre de N. S. P. le Pape

LN réponse à une lettre de l'archevêque de Turin sur l'éclat des fêtes célébrées pour l'Ostension du Saint-Suaire et sur les fruits de salut qu'ont produits ces solennités, S. S. Léon XIII adresse au vénérable prélat le Bref suivant :

« Les faits lamentables par lesquels les ennemis de la paix publique ont naguère troublé et bouleversé l'Italie entière Nous ont profondément affligé, non seulement parce que la sécurité des citoyens en a été compromise, mais aussi parce qu'on a voulu témérairement cher-

cher dans ces faits un prétexte pour redoubler d'hostilité contre notre très sainte religion. Nous avons été toutefois réconforté par la lettre que vous Nous avez adressée en union avec Notre vénérable Frère l'archevêque de Verceil et par laquelle vous Nous avez signalé l'affluence des catholiques accourus de toutes parts pour vénérer le très Saint-Suaire de Notre-Seigneur Jésus-Christ et l'ardeur avec laquelle se sont accomplies, sous toutes les formes, les manifestations publiques de la loi qui est profondément empreinte dans les cœurs. En Effet, les marques de foi et de piété contribuent à nous faire espérer qu'il plaira à Dieu, dans sa clémence, d'accorder aux populations italiennes des temps meilleurs.

« Ce serait en vain que l'on travaillerait à obtenir la concorde en négligeant la religion, sans laquelle il est inévitable que la justice vienne à manquer et que tout droit soit méconnu. C'est à cela que tendent, en vérité, Nos exhortations et, afin que cette vérité soit hautement reconnue de tous, Nous adressons à Dieu de continuelles et suppliantes instances, inspirées par l'amour que Nous portons à Notre patrie.

« En attendant, en témoignage de Notre spéciale bienveillance et comme gage des dons célestes, Nous vous accordons la bénédiction apostolique à vous et à l'archevêque de Verceil ainsi qu'aux évêques suffragants de vos provinces ecclésiastiques, à votre clergé et au peuple fidèle.

« Donnée à Rome, près de Saint-Pierre, le 13 juin 1898, de Notre Pontificat la vingt-unième année.

LEON XIII, PAPE »

MGR LAFLECHE

Lettre de faire part du décès du regretté prélat

LE chapitre de la cathédrale des Trois-Rivières recommande à vos prières l'illustrissime et révérendissime seigneur Louis-François Lafleche, évêque des Trois-Rivières, assistant au trône pontifical, décédé le 14 juillet, en sa ville épiscopale des Trois-Rivières, muni des sacrements de la sainte Eglise, dans la 80e année de son âge, de son sacerdoce la 55e et de son épiscopat la 32e.

Son service funèbre et sa sépulture auront lieu dans l'église cathédrale des Trois-Rivières, mardi prochain, le 19 juillet courant, à 9 heures précises.

La translation de ses restes, de l'évêché à la cathédrale, se fera la veille, à 4 heures p. m.

Requiescat in pace.

Les Trois-Rivières, 15 juillet 1898.

CIRCULAIRE

Au clergé du diocèse des Trois-Rivières

Evêché des Trois-Rivières, 20 juillet 1898.

Messieurs et chers confrères,

NOUS rendions les derniers devoirs à notre vénérable et saint évêque, dont la mort prompte et inattendue, arrivée le 14 de ce mois a plongé tout ce diocèse dans la plus profonde douleur. Aujourd'hui je

m'empresse de vous faire part des dispositions qui ont été arrêtées pour pourvoir à l'administration du diocèse pendant la vacance du siège.

Conformément au droit canonique, messieurs les chanoines de la cathédrale des Trois-Rivières se sont réunis dimanche dernier en assemblée régulière pour procéder à l'élection d'un vicaire capitulaire, et c'est votre serviteur, soussigné, qu'ils ont choisi et nommé pour remplir les graves et importants devoirs que comporte la charge de vicaire capitulaire.

Je confesse bien humblement que je ne me reconnais ni les capacités, ni les aptitudes, pour porter un si lourd fardeau, une si sérieuse responsabilité ; toutefois je puis vous donner l'assurance que j'y apporte la volonté la plus généreuse et la plus inclinée à vous être utile, à servir vos intérêts et ceux de tous les diocésains ; puis comptant beaucoup sur le secours du ciel, sur l'assistance de mes vénérables collègues, les chanoines de la cathédrale, et sur votre bonne volonté qui ne m'est pas inconnue, j'ose espérer que l'Eglise des Trois-Rivières n'aura pas trop à souffrir du pénible événement qui vient de lui ravir son chef illustre et vénéré, Monseigneur l'Illustrissime et Révérendissime Louis-François Richer Lafèche.

Déjà les membres du Chapitre, par l'entremise de leur secrétaire, monsieur le chanoine F.-X. Cloutier, en vous annonçant la mort du regretté prélat, vous ont invités, ainsi que tous vos paroissiens, à prier pour le repos de l'âme de ce bon pasteur qui fut notre père en Dieu.

Je compte sur votre piété filiale pour les exhorter encore à offrir des communions et le saint sacrifice de la messe, à persévérer avec vous dans la prière, pour que le bon Dieu, qui trouve des taches même dans ses élus, accorde au plus tôt à ce bon serviteur un lieu de rafraîchissement, de lumière et de paix.

C'est le seul moyen efficace qui nous reste de lui exprimer

notre reconnaissance pour le bien inappréciable qu'il a opéré dans ce diocèse, pour les multiples services, les innombrables bienfaits qu'il nous a prodigués durant sa longue et fructueuse carrière épiscopale.

A cette fin, et aussi pour prévenir toute incertitude au sujet de l'administration, voici ce que je crois devoir régler et ordonner :

1o Un service solennel sera chanté dans toutes les églises et chapelles du diocèse où se fait l'office public, pour le repos de l'âme de Monseigneur l'évêque défunt, et ce dans le cours d'un mois après son décès.

2o Je renouvelle et confirme autant qu'il est nécessaire, toutes les ordonnances, statuts, règlements, défenses et réserves en vigueur dans le diocèse au moment de la mort de Mgr L.-F. Lafèche.

3o Je renouvelle et confirme au besoin, et tant qu'il n'en sera pas réglé autrement, toutes les facultés ordinaires et extraordinaires accordées par écrit par Monseigneur l'évêque défunt.

4o Quand aux facultés accordées verbalement, elles sont continuées jusqu'au 29 septembre prochain. Advenant cette date elles cesseront et devront être renouvelées, s'il y a besoin.

5o Tous les prêtres diront à la messe, *servatis servandis*, comme oraison *de mandato*. l'oraison *De Spiritu Sancto*, pour implorer les lumières de l'Esprit-Saint sur le choix du successeur de notre regretté pontife, et cette oraison se continuera jusqu'à ce que la nomination du nouvel évêque soit officiellement annoncée au diocèse.

6o Afin de pourvoir plus sûrement et plus promptement à l'expédition des affaires, j'ai choisi et nommé pour mon vice-gérant, monsieur le chanoine J.-F. Béland, chancelier de ce diocèse.

7o Pour des raisons agréées par mes vénérables collègues,

les chanoines de la cathédrale, la retraite ecclésiastique qui devait s'ouvrir le 31 de ce mois est ajournée *sine die*.

Les prêtres de ce diocèse qui désireraient faire la retraite dans les diocèses étrangers ou dans quelque communauté religieuse devront nous en prévenir à l'avance.

So Le bureau de la caisse Saint-Thomas qui avait été fixé au 4 août prochain, se tiendra le 22 du même mois, à l'heure et au lieu déjà indiqués.

J'invite de nouveau tous les membres à y assister.

Je demeure bien respectueusement,

Messieurs et chers confrères,

Votre très-humble et dévoué serviteur,

L.-SÉV. RHEAULT, ptre chan.,
vicaire-capitulaire.

CONFERENCES ARCHEOLOGIQUES

AU COLLÈGE CANADIEN

Abrégé de l'histoire des persécutions

(Suite)

LES inscriptions Damasiennes furent en partie détruites au VI^e siècle. En 536, les Goths firent le siège de Rome, pillèrent les catacombes et brisèrent les inscriptions. On délivra la ville des mains de ces barbares et le Pape Vigile s'empressa de recomposer ces inscriptions. Une des plus imposantes qu'il nous ait laissées, rappelle les dévastations des barbares, la destruction de l'œuvre Damasienne et ses propres travaux

de reconstruction. Il nous parle de ces martyrs que Damase avait désignés à la vénération publique par ces mots : *jure colit*, qui ont toute la force d'une canonisation.

Les recherches infatigables de Damase et son dévouement inaltérable à la cause des martyrs, lui méritèrent les accusations de quelques protestants modernes. Il y a une quinzaine d'années, M. Readé, dans un ouvrage intitulé. « Damase évêque de Rome », écrivit une singulière histoire du pontificat de ce Pape. Il nous représente Damase comme un ambitieux qui a fait du zèle en faveur des martyrs pour établir son autorité et conquérir la suprématie universelle. Cet ouvrage fut réfuté de main de maître par plusieurs écrivains. Néanmoins afin de faire ressortir le décousu de son raisonnement, qu'il nous suffise de dire que la suprématie du Pape avait été solennellement proclamée au Concile de Sardique : *Petri Episcopi sedem honoremus*, et que ce concile eut lieu vingt ans avant le pontificat de Damase.

L'éclat de ses œuvres répandit sur toute l'Eglise une splendeur inaccoutumée. Son prestige crut en proportion, et il devint d'emblée le premier personnage de Rome. Un témoignage historique se présente à l'appui. Il se livrait alors à Rome une lutte acharnée entre le christianisme et le paganisme. Le préfet Vertius Agorius Praetextatus, qui jouissait de la faveur du peuple, voulait à tout prix détruire le christianisme et faire grandir le culte des idoles. A cette fin il édifia sur le forum le temple des douze dieux : c'étaient douze conseillers de Jupiter. On en voit encore le portique à quelque distance du capitole et la frise porte cette inscription : *Vettius Agerius Praetextatus, deorum consentium sacrosancta simulacra constituit*. La préfecture de Vettius date de 367 ; c'était la deuxième année du pontificat de Damase. Or ce personnage, eu égard à sa haute position sociale :

entra naturellement en relations avec l'évêque de Rome. Damase profita de ses rapports pleins de courtoisie avec le Préfet pour tenter sa conversion.

Comme il invitait avec instance ce dernier à se convertir, celui-ci répondit qu'il acceptait, mais à la condition que Damase lui cédât sa place et le fit évêque de Rome. Ces paroles du préfet nous font bien voir l'importance du rôle même purement civil que jouait alors le Pape.

Les luttes de cette époque entre chrétiens et païens nous disent aussi la tolérance de l'Eglise et du pape. Il est faux qu'on ait commencé à démolir les monuments païens sous le pontificat de Damase. Il y a environ trente ans l'on découvrait sur la route de Civita-Vecchia, dans un petit cimetière chrétien, une basilique Damasiennne érigée aux saintes Faustina et Béatrice. A quelques pas de là, se trouve un temple des Arvales. Ces prêtres réunis en corporations offraient des sacrifices pour la fertilité des campagnes. Ils étaient aussi anciens que Rome et jouissaient d'une grande célébrité. Le nouveau musée des Thermes de Dioclétien possède des actes de ce collège, gravés sur marbre, avec procès-verbal de ses réunions. Une étude de ces inscriptions nous permet de conclure que ces Arvales cessèrent leurs réunions au commencement du IVe siècle. Leur temple était donc abandonné sous le pontificat de Damase. Or des fouilles dirigées par M. de Rossi nous assurent que pas une pierre de cet édifice n'entra dans la construction de la basilique Damasiennne. Au contraire, lors de la restauration de cette même basilique au VIe siècle, on y fit servir des matériaux du temple des Arvales.

La conclusion est facile à déduire : au temps de Damase l'on se conformait aux lois existantes et l'on

respectait les temples païens. Cet état de tolérance légale dura jusqu'à Gratien. L'avènement de cet empereur en 382 fut le signal de la destruction du paganisme comme religion officielle. L'événement suivant nous en fournit une confirmation. Auguste avait fait placer dans le vestibule du Sénat, une statue de la Victoire : *Simulacrum deae Victoriae* en souvenir de triomphes remportés sur l'ennemi. Or il était de coutume en entrant au sénat, de payer au passage un tribut d'adoration à l'idole. Sous Gratien, les sénateurs chrétiens protestèrent énergiquement contre cet acte d'idolâtrie et demandèrent à l'empereur l'enlèvement de cette statue. Les sénateurs païens réclamèrent, alléguant qu'il ne fallait voir en cette statue, qu'un symbole de victoire, mais l'affaire fut portée au tribunal de l'empereur, alors à Milan. Symmaque se fit le défenseur des païens et le pape Damase chargea saint Ambroise des intérêts des chrétiens. Gratien après avoir entendu les deux parties donna gain de cause aux chrétiens. Cette sentence impériale fut le signal du triomphe définitif du christianisme.

Un autre événement de non moindre importance se rattache à cette période. L'on a trouvé, il y a quinze ans, dans la demeure des Vestales au forum romain des piédestaux avec inscriptions en l'honneur de ces déesses. Or, parmi ces inscriptions, l'une d'elle porte une date consulaire. Elle remonte à l'an 364. *Juliano et Varroniano consulibus*. Le texte est un éloge des vertus de la vestale. *Virgini Vestali Maximae* ; mais son nom est effacé. Cet usage de marteler les noms nous laisse croire à une condamnation de sa mémoire : *damnatio memoriae* comme disaient les anciens. Nous savons que toute vestale qui manquait à son vœu de virginité, était enterrée vivante ; mais nous ne voyons aucun

indice qu'une de ces vierges, chargées du feu sacré, ait subi à cette époque pareil châtement. Nous inclinons donc à croire, vu l'issue heureuse de cette lutte acharnée que le christianisme soutint alors, que cette vestale s'est convertie. Prudence parle dans ses poésies, de la conversion au christianisme, de plusieurs prêtres et d'une vestale. Cette dernière se serait réfugiée à l'église Saint-Laurent in Damaso. Or tout près de cette église, l'on a découvert des tombeaux de vierges consacrées à Dieu. Les épitaphes suivantes *virgo Dei*, *virgo Christi*, *famula Dei*, parlent de soi. Il y avait là, sans aucun doute, un monastère de religieuses et ce fait confirme une fois de plus la victoire définitive du christianisme. Ce triomphe que Constantin et ses successeurs avaient préparé, que Gratien avait assuré, reçut son dernier parachèvement sous Théodose. Son collègue, Valentinien II, fut assassiné par Arbogast, qui nomma Eugène empereur. Cet usurpateur eut pour bras droit Nicomaque Flavien qui jouissait d'une grande popularité, eu égard à son rang et à ses richesses. Le poète Delisle, dans un poème satyrique d'une fine élégance, peint sur le vif ce caractère profondément superstitieux. Il voulait, dit-on, réunir toutes les religions idolâtriques ; culte de Mithra, Græco-romain, égyptiens. — C'est à l'usurpateur Eugène que Théodose livra la bataille d'Aquilée, sur les côtes de l'Adriatique, au mois d'octobre 394. Sa victoire consacra définitivement le triomphe du christianisme. Eugène mourut peu après. Selon quelques historiens, Théodose se rendit à Rome, proclama en plein sénat l'unité de l'empire romain et déclara que la religion d'état était le christianisme. Il porta des lois interdisant la démolition des temp^les païens qu'il voulut conserver comme monuments historiques. Il mettait la dernière main à son œuvre, quand la mort vint le sur-

prendre le 17 janvier 395. Il avait partagé l'empire entre ses deux fils, donnant l'Orient à Arcadius, l'Occident à Honorius. Sous ces deux empereurs le paganisme disparaît graduellement.

Il en reste cependant des vestiges dans les grandes villes de l'empire et surtout dans les bourgades où les traditions se conservent plus fidèlement. Au Ve siècle, comme on n'en voyait plus que dans de petits villages *pagus*, comme les appelaient les anciens, l'idolâtrie prit alors le nom de paganisme. Ces païens : *paganî*, disparaissent enfin presque complètement dans la première partie du VI^e siècle. L'empire depuis Théodose, ne reconnaît plus d'autre religion que le christianisme, et la société prise en masse, par les institutions, par les lois, par les mœurs, est foncièrement chrétienne.

Invasions des Barbares

L'état de décadence de l'empire romain au Ve siècle, qui ne contient dans son sein que des éléments d'une faiblesse désespérante et irrémédiable ; le développement prodigieux des peuples barbares, qui se répandent dans la plaine comme un flot envahisseur ; l'action visible de la Providence, qui mène tout avec sagesse : tout pressait en quelque sorte ces peuples aux mœurs primitives, à s'avancer sur Rome. Alaric, chef des Visigoths, est le premier à menacer l'empire. Le général Stilicon marche à sa rencontre sur l'ordre d'Honorius, et Alaric est vaincu à Polenzo, près de Turin, en 403. L'année précédente, Stilicon avait fait restaurer l'enceinte de la ville, construite sous Aurélien. Des inscriptions, que l'on peut voir à la porte Saint-Laurent et à la porte Majeure, nous ont conservé ce souvenir. *Restauravit Stilicon Muros, portas ac turres*. Cette victoire fut suivie d'un triomphe en l'honneur d'Honorius et de Stilicon.

Tous deux eurent leur statue élevée au Forum, et une inscription, trouvée à côté des Rostres, nous a transmis l'éloge de l'habile général, le sauveur de la patrie.

En 405, Radagaise et les Vandales arrivent jusqu'à Florence. Stilicon est encore sur la brèche et la bataille de Fiesole, près de Florence, lui ménage un deuxième triomphe. L'armée romaine, cette fois, eut son monument. On en a retrouvé la base, avec trophées militaires, en 1880. Elle porte l'inscription suivante : *fidei virtutisque devotissimorum militum*. En 408, Stilicon tomba en discrédit auprès de l'empereur, qui le fit mourir pour satisfaire la jalousie de ses courtisans. Le sénat décréta la condamnation de sa mémoire *damnatio memoriae* et son nom fut martelé sur les monuments publics. Cette mort fut un crime pour l'empereur et une erreur politique qui eut de funestes conséquences. Il privait l'empire par cet acte inique, de son plus fidèle et de son plus vaillant défenseur. Deux ans après, Alaric envahissait Rome et en faisait le sac. C'était le 24 août de l'année 410. Ce saccage terrible jeta la consternation dans tous les esprits. On vit dans ces tristes événements le présage de plus sinistres encore. La solitude de saint Jérôme ne fut pas à l'abri de ces craintes, comme il l'exprime lui-même. M. de Rossi dans ses études minutieuses et détaillées des catacombes, démontre qu'après l'année du sac, 410, on abandonna graduellement l'usage d'enterrer dans les galeries souterraines. Des inscriptions, qui portent la date consulaire, en font preuve. A partir de 410, l'on ne trouve plus ces inscriptions, qu'à la surface du sol ; c'est donc que l'on discontinua d'enterrer dans les catacombes. De plus certaines galeries, qui avaient été creusées en prévision de besoin, n'ont jamais été occupées. Leurs loculi bien conservés, n'ont pas reçu de corps, et confirment par le fait l'opinion de M. de Rossi.

Attila, roi des Huns s'avance sur Rome en 452. Léon le Grand, dans la majesté des ornements pontificaux, va le rencontrer près du lac de la Garde, et l'empire est sauvé.

Le Saint Pontife, comme action de grâces, fait restaurer plusieurs monuments, dédiés aux martyrs. Il fait descendre de son piédestal l'antique statue de Jupiter Capitolin et en fait le saint Pierre que nous voyons encore dans la basilique Vaticane.

Trois ans s'étaient à peine écoulées, que Genséric se présentait aux portes de Rome. Il avait d'abord fixé son gouvernement à Carthage et de là, il s'était rendu en Italie. Maître d'Ostie, il s'apprêtait à marcher sur Rome, quand le Pape Léon s'occupait encore une fois de sauver la ville et l'empire. Le Pontife va au-devant de Genséric, mais ne peut l'empêcher de pénétrer dans la capitale. Il obtint cependant, qu'on épargnerait les édifices et les habitants de cette malheureuse citée. Genséric pillait les églises et les palais, mais ne les détruisit pas ; il respecta de même les monuments de la ville. Les dix jours qu'il passa dans Rome, ne lui auraient pas permis d'ailleurs de la renverser de fond en comble.

Rome est de nouveau pillée par Ricimer en 472, et avec la dernière invasion, celle des Hérules, dirigée par Odoacre, s'éteint l'empire d'Occident, 476.

La royauté d'Odoacre est de courte durée. Théodoric le renverse du trône et s'empare de l'Italie. Il accorde une large protection aux sciences et aux arts, et quoique en pleine décadence, il fait de son palais, un foyer de civilisation. Sous son règne, qui dure de 493 à 526, on substitue l'art byzantin au style græco-romain. Les basiliques et les cryptes des catacombes en sont un peu partout décorées. Ce sont des fresques et des mosaïques, qui ont un cachet tout différent de celui de l'art classi-

que, pompéien. Les décorations byzantines des cryptes sépulcrales à cette époque, nous indiquent à coup sûr des tombeaux de martyrs. Quelle raison avait-on, en effet, de tenir des réunions liturgiques dans ces souterrains et de les décorer, si ce n'est celle d'honorer des confesseurs, qui avait scellé leur foi de leur sang.

La domination des Ostrogoths se maintient jusqu'en 536. A cette époque, Laurent Justinien charge Bélisaire d'aller les combattre. Ce général s'empare de la Sicile, de Naples, et s'avance sur Rome, au mois de décembre de la même année. L'historien Procope nous dit que les Ostrogoths évacuèrent la ville par la porte Flaminienne, pendant que l'armée de Bélisaire entra victorieuse par la porte Asinaria. Leur roi mourut dans sa fuite et Vitige, son successeur, soutint le siège de Rome durant toute l'année 537. Ces barbares ravagèrent la campagne et détruisirent les monuments et les aqueducs. Ils pénétrèrent dans les catacombes qu'ils pillèrent et saccagèrent à la manière des brigands, enlevant les reliques et les objets précieux, et brisant les inscriptions. Le Pontifical nous parle, non sans un peu d'exagération, de ces actes de barbarie..... *et corpora sanctorum martyrum exterminata sunt a barbaris*. C'est à la suite de ces désastres, que le Pape Vigile commence son œuvre de restauration, dans les basiliques et les catacombes.

Sous la domination byzantine, les Lombards tentent inutilement la conquête de l'Italie. Ils descendent de Pavie lieu de leur résidence, et poursuivent leurs incursions jusque sous les murs de Rome. Quelques inscriptions nous rappellent ces tentatives, notamment celle du pape Pélage, II dans la basilique de Saint-Laurent, qui fait allusion à ces invasions et adresse une prière au saint martyrs : *fac ut pace tecia, dicata tibi.....*

Saint Grégoire successeur de Pélage II a le bonheur

de convertir les Lombards à la foi catholique. Sous son pontificat Théodelinde envoie quérir des reliques de martyrs ; mais le prêtre, qui avait été chargé de cette importante mission, ne put remporter qu'un peu d'huile et quelques verres servant à la contenir. Une inscription sur parchemin, conservée à Monza, nous indique les différentes cryptes des catacombes. Le document de ce prêtre et les itinéraires des pèlerins nous permettent d'en reconstituer la topographie.

A cette époque, les pèlerinages aux catacombes se font de plus en plus fréquents. Il en est ainsi jusqu'à la fin du VIIe siècle. De nombreux graffites nous font connaître les dates de ces pieuses visites, et souvent même les noms des pèlerins. Depuis l'année 410, date à laquelle on discontinua d'enterrer dans ces souterrains, la piété des fidèles pour ces sanctuaires vénérés ne s'est pas relentie. Elle se réchauffe au contact des ossements des martyrs et se maintient durant près de trois siècles.

(A suivre).

LA PROVINCE ECCLÉSIASTIQUE D'OTTAWA (1).

(Pour la *Revue Ecclésiastique*)

LA province ecclésiastique d'Ottawa couvre tout le bassin de la rivière du même nom et de plus le versant méridional de la Baie d'Hudson. Elle forme un parallélogramme à base un peu irrégulière, placé entre les latitudes 46 et 55 limité à l'est par le 72e et à l'ouest par le 91e degré de longitude.

(1) Cette étude est tirée de *l'Histoire de la Province Ecclésiastique d'Ottawa* par le R. P. Alexis de Barbezieux, capucin.

Un voyageur qui voudrait en suivre le contour à partir des sources de la Grande-Baleine au Nord-ouest, en se dirigeant vers le sud, verrait à sa gauche la préfecture apostolique du Golfe Saint-Laurent et le diocèse de Chicoutimi, tournant ensuite à l'Ouest et suivant la ligne de partage des eaux, il cotoierait les diocèses de Québec, des Trois-Rivières et de Montréal, poursuivant sa course après avoir traversé la grande rivière de Carillon à la Pointe-Fortune il toucherait au diocèse de Valleyfield encore dans la province de Québec, puis pénétrant dans celle d'Ontario, il longerait les diocèses d'Alexandria, de Kingston et de Peterborough pour rejoindre à l'Ouest celui de Saint-Boniface. Remontant au cap Tatnam extrémité Nord-ouest sur la Baie d'Hudson il aurait parcouru plus de 700 lieues et il lui en resterait encore 300 pour rejoindre à peu près en ligne droite son point de départ.

C'est en 1603 que Champlain le premier de tous mentionne la rivière des Algonquins qu'il devait remonter dix ans plus tard jusqu'aux Allumettes, le chateau fort des Algonquins d'où Tessonat leur chef autrement dit le Borgne dominait tout le pays et levait même une espèce de tribut sur tous les voyageurs.

Dans une seconde excursion il se rendit à Mattawa où il rencontra les Outawak qu'il appela la tribu des cheveux relevés. De mœurs simples et paisibles ces derniers s'aguerrirent bientôt au contact des Iroquois. On les vit en effet quelques années après cantonnés au désert supplanter les Algonquins et s'arroger le haut domaine sur tout le bassin de la rivière dont ils portaient le nom.

Tous les historiens semblent supposer que l'Ottawa prit le nom du peuple qui demeurait sur ses bords, il est plus naturel de penser que le peuple reçut le nom de de la rivière. Le mot Ottawa veut dire grande oreille.

On n'a qu'à jeter les yeux sur une carte géographique pour découvrir la forme grossière d'une oreille dans la configuration du cours de la grande rivière des Algonquins. Les Sauvages parcouraient leur pays en tous sens ; ils avaient l'habitude de tracer sur l'écorce ou sur des peaux desséchés les expéditions dont ils étaient si fiers ; ils eurent bientôt découvert dans les sinuosités de leur rivière la forme d'une oreille aux dimensions gigantesques ; comme les Iroquois virent dans la baie de Gaspé la forme d'un homme étendu par terre et se cachant la tête dans les eaux de la mer, et ils la nommèrent la baie d'Onguédo, un homme dans l'eau.

Une autre tribu de Sauvages la Petite Nation était groupée sur les deux rives de l'Ottawa à l'endroit où aboutissent les deux rivières du même nom.

Aux limites de la province vivaient les Iroquets dans les comtés de Vaudreuil et de Soulanges ; au centre d'Ontario les Neutres, au lac Nipissingue les Nipissiriens, autour de la baie Georgienne les Hurons. Tous ces peuples aux aspirations diverses oubliaient leurs querelles devant l'ennemi commun, les Iroquois, dont les plus terribles, les Agniers, cantonnés à la baie de Quinté rayonnaient dans la vallée de l'Ottawa portant avec eux la terreur et la désolation.

Après cent ans de luttes acharnées, les Iroquets et la Petite Nation étaient exterminés, les Hurons presque détruits, toutes les autres tribus réduites à l'impuissance. Les Européens eux-mêmes tremblèrent un instant pour leur colonie ; naissante ils ne durent leur salut qu'au dévouement de Dollard, et leur triomphe définitif au nombre toujours croissant d'une émigration envahissante. Enfin le dernier de tous à la fin du XVIIe siècle l'Iroquois enterrait pour toujours la hache de guerre et ouvrait son cœur subjugué à la douceur de l'Évangile.

Pendant cette période de luttes incessantes, la colonisation ne quitta pas les bords du Saint-Laurent. L'Ottawa n'était qu'un lieu de passage, à peine y avait-on quelques postes fortifiés. Les missionnaires eux-mêmes Récollets ou Jésuites n'y firent aucune mission permanente. Le Borgne reçut le baptême à Montréal, d'autres aux Deux-Montagnes, à Trois-Rivières, à Québec, au Sault Sainte-Marie, quelques-uns profitèrent des instructions données par les missionnaires attardés par la fatigue ou la maladie, semence précieuse qui devait germer et produire des fruits en son temps. La paix donna la sécurité aux voyageurs sans amener les colons. Pendant cent ans encore, l'avidé chasseur pouvait en toute liberté poursuivre ses courses aventureuses à travers les immenses forêts. Deux compagnies rivales celle de la baie d'Hudson et celle du Nord-d'Ouest fondues plus tard en une seule trouvaient leur intérêt à reculer autant que possible le temps où ce qu'elles considéraient comme un riche domaine leur deviendrait inutile par la colonisation.

Après la guerre de l'indépendance américaine les loyalistes honnis par leurs frères victorieux, cherchèrent un asile dans les forêts du Canada au dessus desquelles flottait le drapeau britannique. L'Angleterre qui y trouvait son compte les accueillit avec générosité. Elle voulait créer une aristocratie anglaise et protestante capable de résister à l'expansion de la race française et catholique. En 1791, le Haut-Canada pouvait déjà former un gouvernement à part. Encouragée par ce premier succès elle voulut concentrer le mouvement d'immigration sur la vallée d'Ottawa. Elle ne réussit qu'à demi. Au milieu de cette colonisation systématique surgissait une race vigoureuse celle des bucherons attirés à Hull à la suite de Philémon Wright par le seul besoin de vivre.

C'étaient de rudes travailleurs. La religion n'était pas leur part, ceux qui en avait quelques restes s'en débar-rassaient comme d'un bagage inutile au chantier. Boire dru et sec, tourner un juron, donner un coup de poing, voilà ce qui faisait un homme. Ils trouvèrent de dignes émules dans ceux qui plus tard s'engagèrent au colonel By. Il n'y a pas de Dieu à Bytown disaient les voya-geurs. Il ne faisait pas bien de s'y aventurer sans avoir le moyen de se faire respecter. Un parti s'était même formé dans le dessein d'éliminer l'élément français. Ils s'appelaient *Shiners* comme pour réclamer à eux seuls le droit de reluire au soleil de la vie. Pour chasser les *Cannocks* comme des bêtes fauves, les précipiter au fond de la Chaudière, insulter même les morts c'était un amusement de bon ton et un agréable passe-temps. Les *Cannocks* se fatiguèrent de ce jeu, leur revanche fut terrible. Les *Shiners* devinrent des *chaîneurs*. (2) Après 1814 un élément nouveau vint s'ajouter à cette première émigration, les militaires canadiens ne s'étaient pas montrés moins fidèles au drapeau que les loyalistes, eux aussi réclamèrent leur part de récompense. S'ils n'ob-tinrent pas autant de faveurs que les premiers ils purent néanmoins avoir une place au soleil et marcher la tête haute à côté de leurs amis. La persécution se ralentit. L'Angleterre comprit qu'elle avait besoin d'eux. Trois causes contribuèrent à cet heureux changement, la bravoure et la loyauté des catholiques, l'attitude si noble et si juste du pape contre les projets envahisseurs de Napoléon et la fierté persévérante de Mgr Plessis. Les Irlandais profitèrent de ces heureuses dispositions et émigrèrent en masse. Malheureusement pour la cause catholique, malgré tout le dévouement dépensé à leur pro-

(2) Chaîneurs fuyards.

fit par le clergé canadien, la différence de langage fut toujours un obstacle à cette communauté d'idée et de sentiments qui aurait dû les unir dans une cause commune. Si la persécution diminuait en hauts lieux, la division continuait dans le peuple ; anglais et protestants d'un côté, français et catholiques de l'autre, la différence de langue servait de ligne de démarcation entre les deux camps ; ce qui explique en grande partie des sympathies inexplicables. Tel était le terrain que l'Eglise était appelée à cultiver dans ce nouveau champ offert à son action civilisatrice.

(A suivre).

L'ECOLE NEUTRE

DANS une étude élaborée et assez complète, publiée ici même, nous avons naguère fait connaître la pensée de Léon XIII sur l'école neutre. Cette pensée, le Souverain Pontife l'exprimait de nouveau dans son encyclique *Affari vos*, au cours de laquelle nous lisons : « Il faut fuir à tout prix, comme très funestes, les écoles où toutes les croyances sont accueillies indifféremment et traitées de pair, comme si pour ce qui regarde Dieu et les choses divines, il importait peu d'avoir ou non de saines doctrines, d'adopter la vérité ou l'erreur. » Le saint Père ajoute : « Vous êtes loin d'ignorer, vénérables frères, que toute école de ce genre a été condamnée par l'Eglise, parce qu'il ne se peut rien de plus pernicieux, de plus propre à vaincre l'intégrité de la foi et à détourner les fermes intelligences du sentier de la vérité. »

Ces paroles de Notre Très Saint Père le Pape sont amplement justifiées par les faits dans les pays où sévit ce fleau des écoles neutres. Pour les Etats-Unis nous avons l'aveu de

personnages très compétents, étrangers à la foi catholique, et qui ne craignent pas d'affirmer hautement l'influence désastreuse exercée sur la jeunesse par l'école neutre.

En France, à l'assemblée générale des membres de l'œuvre du B. J. B. de la Salle, tenue à Paris il y a quelques mois, M. le Comte de Fontaine de Resbecq présentait un rapport qui, sans être précisément une révélation, fait connaître par des statistiques indiscutables, ce que sont les écoles neutres à l'heure présente, et quelles générations elles vont former. Ce rapport est pour nous une précieuse leçon. Nous y voyons d'abord confirmée cette assertion que la *neutralité* est un mot vide de sens ; en réalité c'est l'irréligion. Seuls en effet, les ennemis notoires de la religion sont admis à diriger l'enseignement dit *neutre* ou *laïque* ; des livres mis entre les mains des professeurs et des élèves, on a supprimé tout ce qui rappelle une idée religieuse, et jusqu'au nom même de Dieu ; pour l'enseignement de la morale, et la formation de la conscience non seulement on fait abstraction de tout principe chrétien, mais encore on s'applique à nier ou à combattre ces principes et à baser toute la morale sur un fondement purement humain, naturel, étranger à toute idée religieuse. C'est une déchristianisation en règle opérée par le moyen de l'école neutre que saint Simon appelait l'école déshonorée.

Veut-on en connaître les résultats moraux et matériels, écoutons M. le Rapporteur.

Les résultats matériels, les voici : d'après le dernier résumé des états de situation de l'enseignement primaire pour l'année scolaire 1895-1896, pendant que l'Etat ouvre 86 nouvelles écoles, la charité privée en crée 137. Le premier perd 12 écoles maternelles, tandis que la seconde en compte 59 de plus ; elles sont toutes congréganistes. D'une année à l'autre, la population des écoles et des asiles publics diminue de 16,384 élèves ; par contre, celle de nos établissements libres augmente de 15,157.

Les états de situation montrent aussi qu'en neuf années le nombre des enfants de six à treize ans inscrits dans les écoles a diminué de 15,138 ; pour les garçons, en particulier, la décroissance a, dit-on « un caractère de rapidité foudroyante ».

En outre, 156,871 enfants d'âge scolaire ne sont pas inscrits à l'école, c'est-à-dire n'en fréquentent aucune.

La population croissante de nos écoles chrétiennes est certes la meilleure preuve qu'elles répondent aux vœux et aux besoins d'un grand nombre de familles. En 1881, nous n'avions que 8,153 écoles de toute nature avec 859,615 enfants ; en 1895, nous avons 15,822 écoles et 1,464,058 élèves. Et combien de milliers de pauvres enfants refusés, faute de ressources..... nous le déplorons chaque jour.

Les résultats pédagogiques ne sont pas eux-mêmes très satisfaisants. Qu'on en juge :

En 1894, 5, 7 pour cent des conscrits ne savaient pas signer encore ; en 1892, 7, 1 époux et 12, 2 épouses sur cent ne pouvaient signer leur acte de mariage.....

Les conséquences morales !

L'augmentation de la criminalité parmi les mineurs est effrayante.

En 1894, le nombre des prévenus mineurs de seize à vingt et un ans s'est élevé à 28,701, et celui des mineurs à 3,616.

Nulle décroissance pour les assassinats du même âge.

La moyenne des accusés de 1876 à 1880 était de 30 ; de 1890 à 1894, elle est de 39. Celle des enfants de moins de seize ans accusés du même crime a grandi dans une proportion plus forte encore.....

Voyons la progression pour le suicide.

Enfants âgés de moins de 16 ans :

1881 — 1885	61
1894 — 1895	75

Adultes de 16 à 21 ans :

1881 — 1885	309
1894 — 1895	450

Est-ce assez douloureux ?

Aussi l'émotion est elle profonde chez les partisans même des fameuses lois scolaires. L'un d'eux M. Ubert écrit :

« Il est une chose incontestable, c'est que, depuis notre entrée dans l'ère nouvelle de spécial éclairage des esprits, la moyenne de la criminalité n'a fait qu'augmenter, et la perversité et l'égoïsme humain ont revêtu des formes dépassant les plus extravagantes hallucinations. »

Un autre député non catholique fait ce *mea culpa*.

« Les créateurs de l'instruction primaire obligatoire... ne savent pas s'élever au-dessus des fumées du combat et reconnaître cette vérité pourtant historique et expérimentale : que l'école et l'Eglise sont également nécessaires... Il eût fallu élever l'école à côté de l'Eglise ; on a voulu construire l'une sur les ruines de l'autre, et nous n'avons pas fini de payer les conséquences de cette fatalité. »

Il faut lire attentivement aussi la remarquable lettre publiée dans la *Revue pédagogique* par M. Tarde, dont les études criminelles et statistiques rendent le témoignage d'autant plus considérable. L'auteur, consulté par l'honorable M. Buisson, qu'avait, semble-t-il, ému l'article de M. Fouillée, examine les causes « intellectuelles, sentimentales, économiques, pathologiques » de la démoralisation. Parmi ces causes, il signale « en premier lieu, le progrès de l'irréligion générale par la propagation des doctrines qui ont détruit les principes traditionnels de la morale et de la famille avant de pouvoir les remplacer. De cette déchristianisation purement négative et critique, dit-il, résultent à la fois démoralisation et dépopulation, comme le montre la comparaison statistique des départements français à ce triple point de vue. »

Après avoir recherché quelles sont les autres causes des maux constatés, M. Tarde se pose cette question : « Doit-on ajouter que c'est à l'école ? » Que répond-il tout d'abord ? « J'irai bien plus loin que M. Fouillée, dit-il ; à mon avis, il n'est pas possible que la vie scolaire, après comme avant les réformes scolaires, ait joué le rôle neutre ou simplement négatif qu'il lui prête ; elle est toujours et nécessairement active dans un sens bon ou mauvais ; si elle a contribué pour sa petite, très petite part, à la propagation de la criminalité et de l'immoralité des mineurs, ce n'a pu être que par une action positive et directe ; mais il ne s'en suit nullement que, directement et indirectement, les maîtres soient à blâmer. »

Mais, certes non, ces pauvres gens ne sont point à blâmer ; les seules coupables sont ceux qui donnent une direction anti-religieuse aux maîtres de l'enfance.

Enregistrons encore ces autres paroles du même M. Tarde.

« Il est donc surabondamment prouvé que, en ce qui a trait au monde des petits malfaiteurs en herbe, *l'école n'a été ni un frein moral*, puisqu'elle n'empêche pas le progrès de leurs récidives, *ni un ressort moral*, puisqu'on s'accorde à reconnaître leur lâcheté, leur faiblesse de caractère. Mais élevons-nous au-dessus de ce triste groupe : dans l'ensemble de la population enfantine, y a-t-il lieu de penser que l'école est un frein et un ressort moral d'une certaine force ? Hélas ! non. *Elle n'est guère qu'un stimulant intellectuel, un apéritif mental, et ce n'est pas assez.* »

Non ce n'est pas assez ; il faut Dieu, il faut la religion. — Quelques jours avant sa mort, Jules Simon écrivait au rapporteur :

« On nous dit de tous côtés : « Nous n'attaquons pas Dieu ! » Vous l'omettez. Cette omission entraîne tout avec elle, dans l'ordre de la réalité et dans l'ordre de la science. Elle déshonore le maître, elle annule l'enseignement, elle abaisse


les lois humaines au rang de conventions arbitraires, elle supprime les lois éternelles, et ôte, en les supprimant, sa force à la volonté, et la lumière à la raison. »

Tant de fruits funestes produits par l'arbre pervers de l'école neutre devront faire ouvrir les yeux à la France, et lui faire rendre le bon Dieu aux enfants par une éducation chrétienne, catholique, qui, rejetant toutes les vaines utopies présentées sous le nom de frein moral, émotion esthétique, conscience naturelle, etc, ramènera la jeunesse à la pratique des vertus, par la connaissance et l'amour de la religion. Au moins, profitons pour nous-mêmes d'un enseignement à la fois trop clair et trop pénible pour nous laisser froids et indifférents quand il s'agit d'écarter de notre pays un régime qui a produit ailleurs de si lamentables résultats.

L'INDULGENCE DE LA PORTIONCULE

A la cathédrale de Valleyfield

EX AUDIENTIA SSMI HABITA DIE 19 MARTII 1893.

 SMUS Dominus Noster Leo Divina Providentia P. P. XIII referente me infrascripto S. Congnis de Propaganda Fide Pro Secretario, ad preces R. P. D. Josephi Medardi Episcopi Campivallensis in regione Canadensi, Indulgentiam Plenariam quae a Portioncula audit, ad septennium benigne concedere dignatus est, ab omnibus et singulis utriusque sexus Christifidelibus lucranda a primis Vesperis usque ad Solis occasum diei secundi Augusti, uti in Ecclesiis Franciscallium, dummodo vere poenitentes, sacramentaliter confessi ac sacra Eucharistia refecti Ecclesiam

Cathedralem praefatæ dioecesis Campivallensis devote visitaverint, ibique aliquas pias preces pro sanctae fidei propagatione et juxta Summi Pontificis intentionem effuderint.

Datum Romae ex aedibus S. Congnis die et anno ut supra.

(Loco sigilli).

Aug. archiep. Larissen,

Pro-Secrius.

NOTES

À petite église de Sainte-Marie des Anges, près d'Assise, dite aussi de la Portioncule, fut donnée à saint François d'Assise par les RR. PP. Bénédictins de l'abbaye du Mont-Soubazé, en 1221, au commencement du mois d'octobre, saint François, dans une apparition de Jésus-Christ, de la sainte Vierge, et d'une multitude d'esprits célestes, osa demander à Notre-Seigneur lui-même, par l'entremise de Marie, une indulgence plénière pour tous ceux qui, *contrits et confessés*, visiteraient cette église. Le fils de Dieu exauça la prière de son fidèle serviteur, à la condition toutefois qu'il obtiendrait du Souverain-Pontife la confirmation de cette indulgence.

Le Pape Honorius III la confirme cette même année ; et deux ans après l'accorda à perpétuité, la fixant selon la volonté de Jésus-Christ manifestée à saint François dans une seconde vision, au jour anniversaire de la dédicace du sanctuaire de la Portioncule c'est-à-dire au 2 août, à partir des premiers vêpres.

Cette célèbre indulgence appelée aussi le *saint Pardon* a été dans la suite étendue à toutes les églises des trois ordres de saint François (Franciscains, Clarisses, Tiers-Ordre) et à beaucoup d'autres églises et chapelles de

tout l'univers catholique, nommément par Grégoire XV, dans son bref *splendor paternae gloriae*.

A la confession déjà prescrite pour gagner l'indulgence, le même pontife ajouta la communion ; sont dispensés toutefois de cette dernière condition ceux qui, le 2 août, visitent la chapelle de la Portioncule elle-même.

Le vénérable Innocent XI, par bref du 22 janvier 1687, déclara cette indulgence applicable aux âmes du purgatoire, et ordonna aux fidèles de prier aux intentions du Souverain-Pontife à chacune des visites qu'ils feraient pour la gagner.

Cette indulgence a de plus le grand privilège de pouvoir être gagnée plusieurs fois le même jour, *toties quoties*, c'est-à-dire autant de fois qu'avec l'intention d'y participer on invite l'église à laquelle elle est attachée, et cela depuis les premiers vêpres jusqu'au soir du 2 août. Ce *toties quoties* a été confirmé par un décret de la Sacrée Congrégation du Concile du 22 février 1847.

SCAPULAIRE DU MONT-CARMEL

L'INSCRIPTION, dans le registre d'une confrérie canoniquement érigée, est indispensable pour gagner les indulgences attachées au scapulaire du Mont-Carmel.

Donc, si le prêtre, en vertu de pouvoirs personnels, mais n'étant pas lui-même directeur d'une confrérie donne à quelqu'un le scapulaire, il doit envoyer le nom pour être inscrit dans le registre d'une confrérie voisine.

Si ce prêtre est lui-même directeur d'une confrérie,

comme c'est généralement le cas pour MM. les curés, il doit avoir son registre, et inscrire à mesure les fidèles reçus du scapulaire. Ceux-ci ne jouissent pas des indulgences avant d'être ainsi inscrits.

L'ouvrage matériel (écrire) peut être fait par une tierce personne à la demande du directeur, pourvu que ce soit dans le registre de la confrérie.

DECRETS ET SOLUTIONS

POUR appliquer aux objets de piété, en les bénissant, les *indulgences apostoliques*, il n'est pas nécessaire de prononcer aucune parole ni d'employer d'eau bénite ; il suffit qu'on fasse de la main un signe de croix sur les objets avec l'intention de les bénir et de les munir des indulgences apostoliques. On peut aussi employer la *Benedictio ad omnia* ; ou faire un signe de croix en disant *In nomine Patris et Filii et Spiritus Sancti. Amen.* (S. R. C., 12 août 1854)

D'après un décret du Saint-Office, du 3 août 1897, voici les règles à suivre pour l'inhumation des membres *amputés*, v. g. dans les hôpitaux.

Si ces membres amputés sont d'un non-catholique on peut les inhumer n'importe où, ou les brûler.

S'il s'agit d'un catholique, on doit les inhumer en terre sainte, si l'on peut, en bénissant au besoin une portion de jardin pour les y déposer. Enfin si les médecins ordonnent de les brûler, on peut le faire.

En vertu des nouveaux décrets (S. R. C., 6 mars 1896) et (S. R. C., 28 janvier 1898) appliquant à la messe basse de *Requiem*, dans les mêmes circonstances, les privilèges de la messe chantée, on peut, à une fête de 2e classe, dire la messe basse avec une seule oraison. Pour les anniversaires, la règle ancienne est conservée.

A l'office des Morts, on doit prendre le ton ferial, dans lequel les psaumes s'entonnent *recto tono*. Mais pour le *Ma-*

gnificat et le *Benedictus* on doit prendre l'intonation avec le ton solennel. On devrait même l'employer pour tous les versets à moins d'une coutume contraire. (S. R. C., 9 mai 1897). Dir. Chori.

Rien ne défend de mettre sur un autel où se trouve le Saint Sacrement, pourvu qu'il ne soit pas exposé, les reliques de la vraie croix, pour donner ensuite avec ces reliques la bénédiction au peuple.

OBITUAIRE

MGR LOUIS-FRANÇOIS LAFLÈCHE, évêque des Trois-Rivières, décédé le 14 juillet 1898, à l'âge de 80 ans.

M. l'abbé A. CUOQ, P. S. S., décédé à Oka le 23 juillet.

Le Rév. J. S. WHITE, curé de Salem, Orégon, décédé.

Le T. R. P. CYPRIEN FLORISSONE, prieur du convent du noviciat profès de Rosary-Hill, près New York, et les RR.PP. BERNARDIN MERLIN et JOSEPH BAUMANN, tous trois dominicains, ont péri dans le naufrage de la "Bourgogne," le 4 juillet dernier, après une conduite héroïque, tout à l'honneur de l'Eglise et du dévouement sacerdotal.

LE MONDE RELIGIEUX

ROME. — La société romaine des intérêts catholiques a présenté le 29 juin dernier, à l'autel de la confession de saint Pierre, une offrande qui consiste en un grand et beau calice en vermeil, et les sentiments qui l'accompagnent sont exprimés dans une inscription où vibre l'accent d'une fermeté toute chrétienne : c'est une invocation pleine de confiance en l'intercession des princes des Apôtres, pour qu'ils confondent les nouveaux « magiciens » dont Rome est souillée et qu'ils la délivrent des « contempteurs de la foi et de la justice ; » et certes, si l'énergie de cette invocation est plus accentuée que de coutume, elle répond bien à l'audace croissante des oppresseurs et au besoin d'une intervention d'En-Haut pour confondre leur orgueil. En voici le texte même, propre à susciter de généreux échos dans le monde catholique :

PETRE

QVO. OBSECRANTE

SIMO . SAMARITES . PRAECEPTA . DECIDIT

PAULLE

CVIVS . NVTV

ELYMAS . MAGVS . CAPTVS . LVMINIBVS . EST

AVDETE . TANDEM

FIDEI . IVSTITIAE . QVE . OSORES

COMPESCITE

ROMANIS . FINIBVS

EXIGITE . PROHIBETE

SOC . ROM . PRINC . REI . CATH . TVENDAE

III . KAL . IVL . MDCCCXCVIII

— Le Souverain Pontife a nommé consultants de l'*Index* le T. R. P. Laurent Janssens, de l'ordre de Saint-Benoît, recteur du collège international de Saint-Anselme sur l'Aventin ; et Mgr Merry del Val, camérier secret participant de Sa Sainteté.

France. — Le T. R. P. Ambroise Emonet, ancien supérieur général de la congrégation du Saint-Esprit, est mort le 1er juillet, à Chevilly, près Paris, à l'âge de 70 ans.

Né en 1828, à Mégève (Haute-Savoie), il était entré dans la congrégation du Saint-Esprit en 1849, et il y remplit successivement les fonctions de supérieur des établissements de la Martinique et de préfet apostolique de la Guyane française. Elu supérieur général en 1882, en remplacement du T. R. P. Levasseur décédé, il remplit cette fonction pendant 13 ans. Son administration fut marquée par un grand nombre de fondations, notamment en Afrique : vicariats apostoliques du Congo français, de l'Oubanghi ; préfectures apostoliques du Bas-Niger, du Bas-Congo, de la Cimbébasie ; missions du Soudan français, de Kilima-Njaro, etc.

Canada. — Les funérailles de Mgr Louis François Lafleche, ont eu lieu mardi, le 19 juillet, dans la cathédrale de Trois-Rivières ; Le service a été chanté par Mgr L. N. Bégin, archevêque de Québec ; Sa Grandeur a présidé aux absoutes, assistée par NN. SS. Duhamel, Gravel, Blais et Emard, Mgr

P. Bruchési, archevêque de Montréal, a prononcé l'oraison funèbre ; NN. SS. Larocque, Decelles, Michaud étaient présent ainsi que Mgr J. N. Ritchot, administrateur de Saint-Boniface, et Mgr J. Farelly, administrateur de Kingston. Les restes de l'illustre défunt ont été déposés dans une crypte de la cathédrale de Trois-Rivières.

R. I. P.

BIBLIOGRAPHIE

CANTIQUES A SAINTE ANNE, par l'abbé G. Dugas, Montréal, J. E. Bélaïr.

L'INDEX, commentaire de la constitution apostolique *Officiorum* par M. l'abbé Péries, ancien professeur de droit canonique à la faculté de théologie de Washington, avec une préface de M. le chanoine A. Pillet, doyen de la faculté de théologie de Lille, 1 volume in-12 : Paris, librairie Roger et Chernovitz.

Toute la législation canonique sur la discipline de l'Index a été récemment modifiée par la constitution *Officiorum* de Léon XIII.

Cette magistrale constitution appelait, comme tout enseignement, un commentaire et une glose. M. l'abbé Péries, ancien professeur à Washington, nous donne l'un et l'autre. Informations historiques, explication juridique, comparaison des anciens textes avec le nouveau, adaptation pratique de la discipline aux conditions particulières : tels sont les caractères les plus saillants de ce livre. Si l'auteur n'hésite pas, à l'occasion, à présenter ses vues personnelles, il a soin de s'entourer de toute la documentation nécessaire. Aussi M. le chanoine Pillet, un juge autorisé que nos lecteurs connaissent bien, dans sa préface, a-t-il pu faire de ce travail un éloge mérité, remerciant l'auteur de l'avoir écrit. L'*Index*, dédié au cardinal Labouré, archevêque de Rennes, est revêtu de l'*Imprimatur* de Paris, conformément à l'une des prescriptions de la constitution *Officiorum*.